

Les assises annuelles du baseball majeur

# McHale à la recherche d'une vedette

- D 1



# Lettre ouverte du journaliste Mario Goupil à André Boisvert

- D 3

Nouvelle bâtisse: demande d'injonction

# L'ETAA veut obliger la ville à amorcer les travaux d'ici 30 jours

- A 3

# la tribune

72e ANNEE - No 247 - 32 PAGES - 4 CAHIERS - SHERBROOKE, MARDI 8 DECEMBRE 1981 -

(SAMEDI 80¢) 35¢  
Livraison à domicile  
\$1.65 par semaine

## Au lendemain de "l'avalanche"

- Les travaux publics pris au dépourvu
- La prudence sur les routes de l'Estrie
- La pire tempête depuis janvier '78

- A 2



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Le virage radicaliste inquiète Lévesque

# La menace de démission plane toujours sur les troupes

D'après PC

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré, hier, qu'il n'était pas intéressé à demeurer président du Parti québécois si cette formation politique devait poursuivre le virage radicaliste entrepris lors du 8e congrès du PQ, le week-end dernier.

"Si ça reste comme ça, bien sûr, moi je n'ai pas d'affaire à être président du parti", a confié le premier ministre québécois, lors d'une entrevue réalisée sur les ondes de Radio-Québec.

M. Lévesque a particulièrement dénoncé l'infiltration "d'éléments qui sont nettement des agents de provocation, venant de Dieu sait où", militants de la région de Montréal-Centre, qui se sont donnés une vocation contestataire au sein du parti. Le premier ministre leur attribue une influence certaine dans l'adoption d'une résolution visant la souveraineté du Québec par une simple victoire aux élections.

Toutefois, M. Lévesque n'a pas carrément souhaité qu'une majorité de ses députés suscite une réaction contre les éléments radicaux du parti qui aurait pour but de le convaincre de demeurer à la présidence du parti. Selon lui, il appartient à ses membres,

"ceux qui l'ont fait vivre, d'argent, d'énergie et d'efforts d'avoir le dernier mot" à ce sujet.

A l'Assemblée nationale, M. Lévesque a déclaré au chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, qu'il n'était pas question d'annoncer en Chambre la décision qu'il prendra prochainement d'abandonner ou non la tête du Parti québécois.

De plus, le peuple québécois serait informé avant l'Opposition si jamais la date des élections devait être rapprochée, a répondu le premier ministre en réponse à une question de M. Ryan, qui lui demandait s'il songeait à déclencher hâtivement des élections générales "afin de clarifier l'atmosphère".

Dans la région, des membres de l'exécutif du PQ-Estrie ont réitéré leur confiance envers leur chef et l'ont rejoint, par voie de télégramme, de conserver son poste de président du parti.



- Textes page B 1

## CONSTITUTION

### Chrétien s'envole aujourd'hui vers Londres

Une poignée de sénateurs ne pourra empêcher l'adoption de la résolution

- B 7



## Les 4 Québécoises toujours emprisonnées

# La même réponse évasive depuis 5 jours

## Demain, peut-être...

par Gilles Dallaire

SHERBROOKE — "Demain, peut-être..." Cette réponse évasive est la seule que reçoivent, depuis cinq jours, les proches des quatre femmes qui, il y a deux semaines, ont été arrêtées au Guatemala au moment où elles s'apprêtaient à quitter ce petit pays d'Amérique centrale avec cinq enfants adoptés par des familles canadiennes.

Une des quatre femmes, Mme Simone Bédard, qui demeure à Rock-Forest, est gardée, sous surveillance policière, dans un hôpital de Ciudad de Guatemala où

elle a été transportée, peu après son arrestation, parce que sa santé se détériorait, mais sa fille, Lise, épouse d'un avocat spécialisé dans les causes d'adoption internationale, a été jetée en prison, tout comme ses compagnes, Nicole Magown, ancienne présidente provinciale du mouvement des guides, et Diane Fortin-Whe-melinger.

Les quatre prisonnières devaient être remises provisoirement en liberté, jeudi, et le juge d'instruction chargé de l'enquête avait fixé à 2.000 \$ le montant du cautionnement que chacune des détenues devait verser pour recou-

vrer sa liberté jusqu'à son procès mais les captives n'avaient pas encore été libérées, hier après-midi, même si leurs proches leur ont fait parvenir, la semaine dernière, la caution exigée par le magistrat.

"Nous n'y comprenons rien. Nous nous sommes pourtant pliés à toutes les exigences du juge d'instruction", a révélé, hier, un peu inquiet, Mme Guy Bédard, dont la belle-mère et la belle-soeur sont soupçonnées d'avoir tenté de faire sortir en fraude des enfants du Guatemala.

"La caution exigée a été versée et, si les promesses qui nous ont été faites par leur procureur avaient été tenues, elles auraient été relâchées au milieu de la semaine dernière mais elles sont toujours détenues et nous ne savons pas du tout quand elles seront remises en liberté. L'impatience et l'inquiétude nous rongent malgré les propos rassurants de leur procureur qui affirme que de pareils délais sont courants au Guatemala et que nous n'avons pas lieu de nous faire du souci", d'avouer Mme Bédard.

Les prochaines heures verront-elles s'ouvrir les portes de l'hôpital où est gardée Mme Simone Bédard et les portes de la prison où sa fille et ses compagnes sont détenues?

## bonne journée!

TEMPÉRATURE—  
NUAGEUX: -3 C.  
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

C-2

SPORT—  
ROGER POITRAS FUSTIGE LE CANADIEN

D-1

POLOGNE—  
LA CONFRONTATION EST INÉVITABLE

C-8

CANADA—  
ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LES BÉNÉFICES DES BANQUES?

B-8

QUÉBEC—  
LOI 27: LES HÔPITAUX PROPOSENT 25 AMENDEMENTS

A-6

- ARTS et DIV..... D-7
- CARR. et PROF..... B-7
- DÉCÈS..... C-6
- D'UNE LIGNE..... B-3
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-5
- VIVRE EN '81..... C-7

## à la cantonade

Dire qu'il y a des malchanceux qui doivent vivre au soleil à l'année!

-O-

MM. Ryan et Bourassa sont amis depuis novembre 1976 alors que le premier avait recommandé de voter contre le second.

-O-

Si le Québec était indépendant, on en aurait fini des hivers canadiens.

-O-

René Lévesque n'a pas trouvé le congrès du PQ très "Rose".

# Avion libyen détourné avec 45 personnes à son bord

# FESTIVAL DE DÉTOURNEMENTS D'AVIONS VÉNÉZUÉLIENS

- C 6





Nombre d'Estriens ont dû sortir grattes et pelles de leur placard pour débayer leur entrée de cour fort achalandée par les 42 centimètres de neige tombés du ciel la veille.

Chute de 42 cm de neige en moins de 24 heures

# La pire tempête depuis janvier 78

SHERBROOKE (psj) — Pendant que les gérants de centre de ski ou encore les propriétaires de boutique de ski avaient les yeux levés vers le ciel ou, tournés vers la Mecque, le nez écrasé dans le tapis de neige, remerciaient Qui de droit — "Alla, ah la neige!" — les autres, plus tempêteux, pelle au poing, balayaient ce que le ciel leur avait envoyé de plus convaincant depuis le 18 janvier 1978.

Hier, dans le Québec et surtout en Estrie, on se remettait d'une chute de 42 centimètres de neige, poussés par des vents de 40 à 60 kilomètres-heure.

M. Paul-André Renaud, du bureau de l'environnement atmosphérique

de Sherbrooke, a précisé, hier, que la dernière chute de cette envergure sur une période de 24 heures datait du 18 janvier 1978 alors que l'on avait enregistré une accumulation de 40,3 centimètres de neige. "Mais, a-t-il dit, il n'y avait pas eu des vents aussi forts que ceux qui ont balayé la région hier."

C'est donc dire que le vent a ajouté beaucoup au caractère déjà effrayant de cette tempête.

S'ajoute également à ce même caractère du "pire", le fait que depuis deux ans, dans un temps relativement court, on n'avait jamais autant de neige. Jamais.

Ce qui faisait dire à un tas de gens, dont les souvenirs étaient enlevés sous cet épais tapis de neige, qu'ils ne se rappelaient pas avoir vu si terrible tempête. Mais il y en a eu des tas au cours des années 1970.

Toujours est-il qu'hier matin, on pelletait, on bougonnait ou on restait à la même place.

Plusieurs transporteurs scolaires et même publics ont choisi sagement d'annuler les opérations inter-municipalités. Des commerces ont également fermé leurs portes de même qu'une série d'écoles, aussi bien privées que publiques. Le nombre était tellement imposant qu'il devient impossible de tout énumérer ce qui n'a pas fonctionné... cependant c'est là un signe concret de l'importance de la tempête.

Du côté policier, à la Sûreté municipale de Sherbrooke, sur une période de 24 heures, c'est-à-dire au moment où la tempête battait son plein, on a enregistré quatre accidents légers.

À la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, il n'y avait aucun accident ou incident particulier à signaler de même que chez les corps policiers des municipalités situées à la périphérie de Sherbrooke.

Hier matin, M. Renaud y est allé d'une prédiction de quelque cinq centimètres, lundi et aujourd'hui mis ensemble.

Il semble donc que l'on pourra se relever de cette tempête avant de recevoir un autre cadeau du genre!



Nicole St. James, de l'école Le Phare, un amateur de racquetball, a été fort impressionnée par une démonstration de professionnels de ce sport, à laquelle elle a pu assister. "On dirait qu'ils grimpent sur les murs", avait-elle commenté. Aussi ne faudrait-il pas se surprendre de voir Nicole portant des ventouses aux pieds, lors de ses prochaines pratiques de racquetball, dans le but de pouvoir aussi grimper sur les murs.

Me Jacques Lemay de l'Aide juridique vous doit un peu de monnaie et s'approche notamment, cigarette aux lèvres, pour vous régler cette petite dette? Méfiez-vous! la dernière fois qu'il a voulu remettre une pièce de \$0.25, c'est la cigarette qu'il a lancée...

Malgré les supplications qu'il a adressés aux organisateurs d'un défilé de mode de vêtements sports pour qu'on le laisse "parader" comme mannequin, Richard Roy a vu sa demande refusée... sans lui dire ouvertement qu'il était trop gras, on le lui aurait quand même laissé entendre...

Quand à Ricky Meek, le mannequin vedette de ce défilé, il effectuait une de ses rares sorties en short et, pour l'occasion, il s'est même fait raser les jambes...

Roger Poirier croyait que c'était parce que les gens aimaient tellement faire un petit tour dans sa nouvelle voiture qu'ils lui remettaient \$0.25 à la fin de la balade de démonstration... en réalité, c'est parce que les clients de Roger estimaient que ça ne valait pas plus que cela...

Une oeuvre de l'artisan Noé "ti-père" Champagne, un tapis croché fait de retailles de tissus usagés sur poche de jute et intitulé "Les petits oiseaux" a fait la page couverture de la dernière édition de la revue Folklore Canadien, une publication nationale de l'Association canadienne pour les études de folklore...

Les coéquipiers du spectaculaire gardien de la Ligue de hockey dépression Paul "Flamingo" Labbé ne savent plus comment expliquer son absence au cours des quelques dernières semaines, n'osant accorder les rumeurs de leurs adversaires qui répandaient partout que Paul serait soudainement devenu "chicken"...



"d'une ligne... à la page" page B-3

La Quotidienne 504

Courrier de deuxième classe. Enregistrement No 1539. Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an: \$30.00, 6 mois: \$16.00, 3 mois: \$8.00, 1 mois: \$2.50. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$50.00, 1 mois: \$25.00.

## La prudence est de rigueur sur les routes de l'Estrie

Par Yvon Rousseau

SHERBROOKE — La prudence était recommandée partout, sur les routes de la région, qui restaient couvertes de neige et affichaient des plaques de glace à certains endroits, hier, alors que la voirie et les citoyens tentaient de se remettre de la violente tempête de neige de la fin de semaine.

Les bureaux de renseignement sur l'état des routes, à Sherbrooke, à Richmond et à Wotton, recommandaient de ne pas dépasser une vitesse de 45 milles à l'heure, sur les routes de la région, compte-tenu de la surface recouverte de neige, des plaques de glace et de la visibilité réduite par la poudrière, à certains endroits.

De plus, dans le secteur de Wotton, une fine pluie verglaçante commençait à tomber, ce qui promettait de rendre les routes encore plus glissantes.

Il y avait toutefois possibilité de passer partout, sur les routes de la région entretenues par le ministère des Transports du Québec.

L'autoroute des Cantons de l'Est était également couverte de neige, entre Sherbrooke et Granby, alors que la partie entre Granby et la métropole était dégagée.

Il y eut une multitude de petits accrochages sans gravité dans la région, à cause des routes glissantes, mais un seul accident mortel a été signalé. La victime est Francine Blanchette, 19 ans, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dans le comté de Drummond, qui a perdu la vie dans une collision frontale survenue à St-Leonard d'Aston.

Les écoles, et plus particulièrement celles relevant de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, ont été grandement perturbées par l'abondante chute de neige. Le niveau secondaire puise ses étudiants un peu partout dans la région et bon nombre de routes secondaires n'étaient pas ouvertes à la circulation, hier matin. Officiellement, toutes les écoles secondaires étaient ouvertes, mais il y manquait beaucoup d'élèves et quelques professeurs, qui n'ont pu se rendre jusqu'à l'école. L'enneigement des débarcadères des

## écoles a aussi créé certains problèmes.

fin du mois, une fois que les compilations auront été effectuées. Certains élèves ont attendu l'autobus en vain pendant une demi-heure ou plus, avant de retourner chez eux, pratiquement gelés.

Le Collège régional Champlain, de Lennoxville, a ouvert ses portes et la plupart des étudiants étaient présents. Un bon nombre de ces derniers logent sur le campus et les autres proviennent, sauf exceptions, de pas plus loin que Lennoxville. Le Collège de Sherbrooke, pour sa part, avait fermé ses portes, à cause de l'état des routes, au lendemain de la tempête.

Sur certains parcours, les transporteurs d'écoliers, en voyant l'état des routes, se sont refusés à s'y rendre, à cause du danger pour les élèves. Le rapport sur le nombre des élèves absents ne devrait parvenir aux commissions scolaires qu'à la

fin du mois, une fois que les compilations auront été effectuées. Certains élèves ont attendu l'autobus en vain pendant une demi-heure ou plus, avant de retourner chez eux, pratiquement gelés.

Le Collège régional Champlain, de Lennoxville, a ouvert ses portes et la plupart des étudiants étaient présents. Un bon nombre de ces derniers logent sur le campus et les autres proviennent, sauf exceptions, de pas plus loin que Lennoxville. Le Collège de Sherbrooke, pour sa part, avait fermé ses portes, à cause de l'état des routes, au lendemain de la tempête.

## LES TRAVAUX PUBLICS PRIS AU DÉPOURVU

SHERBROOKE — Les prévisions météorologiques ont complètement déroté les travaux publics qui auraient pris d'autres dispositions pour libérer plus tôt la ville engloutie sous 42 centimètres de neige, s'ils avaient pu prévoir ce qui les attendait.

C'est ce qu'a soutenu le directeur des travaux publics, M. Raymond Gagnon soulignant que les rues auraient été dégagées beaucoup plus rapidement si les travaux publics avaient su ce qui leur pendait au bout du nez.

"Les prévisions étaient fausses dès le départ. On nous avait annoncé des précipitations de 0 à 5 centimètres. Nous avons dû ajuster notre plan de déneigement au fur et à mesure que la tempête progressait", a-t-il dit.

M. Gagnon a révélé que la ville ne pouvait pas compter sur les prévisions météorologiques durant le week-end.

"Il n'y en a pas, a-t-il dit, et nous ne connaissons pas d'autres moyens

de prévoir la température autre que le baromètre. De toutes façons même s'il y en avait, elles s'éteignent à tout le territoire. On saurait un peu à quoi s'attendre, mais rien de plus."

En conséquence, les travaux publics se fient à leur baromètre et plantent les interventions au pif selon l'importance des précipitations.

À tous les cinq centimètres de neige, on décide des actions à prendre tout en gardant un oeil sur le baromètre", d'expliquer M. Gagnon.

Lorsqu'une tempête s'abat sur la ville, comme celle qui a emprisonné bon nombre de Sherbrookoises dimanche, les travaux publics commencent par débayer les artères principales afin de faciliter l'accès aux hôpitaux, de préciser M. Gagnon. Suivant une liste de priorités, la ville dégage ensuite les rues pouvant permettre aux automobilistes d'atteindre les artères principales et où le volume de circulation est relativement important.

## 2,500 abonnés privés d'électricité

SHERBROOKE (DB) — Plus de 2,500 abonnés d'Hydro-Sherbrooke ont été privés d'électricité hier pendant 90 minutes pour certains et jusqu'à trois heures pour d'autres lorsqu'un véhicule lourd, affecté au déneigement, a heurté un poteau sur le boulevard Kennedy sud à Rock Forest provoquant la rupture d'un conducteur.

Le directeur général d'Hydro-Sherbrooke, M. Jean Bourassa, a précisé que la panne s'était étendue aux abonnés de Katevale, du village de Rock Forest de même que ceux résidant en bordure du boulevard Bourque et du chemin Sainte-Catherine.

Le bris est survenu à 14h35. La tempête de neige n'a pas affecté le service aux abonnés de la ville de Sherbrooke.



La tempête n'a pas fait que des malheureux... en effet, les jeunes garçons ont pu s'en donner à coeur joie en pratiquant leur sport favori dans les rues de la ville.

## Le temps en novembre: généreux pendant 15 jours, le soleil a ensuite brillé par son absence

SHERBROOKE — Novembre 1981, le mois du tout... ou du pas du tout! C'est l'impression que le dernier mois laissera après avoir, durant les 15 premiers jours, fait livraisons de rayons de soleil pour un total de plus de 60 heures... et après, plus rien ou presque. Que des granailleries de rayons!

M. Paul-André Renaud, du bureau de l'environnement atmosphérique de Sherbrooke, a précisé que le total d'ensoleillement du mois de novembre était de 67,8 heures.

"A première vue, cela semble se situer dans les moyennes puisque la normale est de 71 heures mais lorsqu'on jette un coup d'oeil sur les

données, on s'aperçoit que les 15 derniers jours du mois n'auront connu qu'un total de sept heures. C'est ça qui est singulier sinon on voguait vers un record."

Novembre 1981 aura connu 13 jours avec moins d'une heure de soleil. Cela en prend des verres de jus d'orange... pour compenser!

Le record d'ensoleillement appartient à novembre 1978 avec 132 heures alors que novembre 1963 a connu la grande noirceur avec 23,3 heures de soleil.

Qui dit manque de soleil, dit précipitations. Pas toujours, en tout ce n'est pas une loi en météorologie puisque le total de la pluie tombée

en novembre donne 44,5 millimètres (normale, 58,9), le total des précipitations de neige, 31,9 centimètres (normale, 32,0) pour une moyenne mensuelle de 75,8 millimètres (normale, 93,7).

Les jours avec précipitations mesurables, neige ou pluie, se situent dans le juste milieu ou presque des écarts qui ont donné des records. On en a compté 14 sur une normale de 16 mais novembre 1976 en avait connu 28 et novembre 1972, neuf.

Du côté des vents, M. Renaud a noté que la moyenne mensuelle des vents était de 9,9 kilomètres-heure en provenance de l'ouest. La rafale maximale a vibré jusqu'à 46 kilomé-

tres-heure, le 28, mais le record, quant à lui, est de 77 kilomètres-heure et il est toujours la propriété du 11 novembre 1975.

Puis viennent ce que l'on présente habituellement comme entrée dans ces menus météorologiques, les températures.

Avec une moyenne des maxima de 3,9 degrés Celsius (normale, 5,1), une moyenne des minima de moins 4,2 degrés Celsius (normale, moins 4,0), la température du mois de novembre 1981 se lit moins 0,2 degré Celsius, c'est-à-dire légèrement inférieure à la normale qui est de 0,6 degré Celsius.

**la tribune**  
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tel.: 569-9201, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

**YVON DUBÉ**  
Président et Éditeur

**JEAN-GUY FARAH**  
Adjoint au président (adm.)  
et Secrétaire-trésorier

**LIONEL DALPÉ**  
Adjoint au président (prod.)  
et Éditeur adjoint

**RÉDACTION**  
JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef  
JACQUES LAFONTAINE  
Chef éditorialiste-adjoint  
SERGE GOSSELIN  
Directeur de l'information  
CHRISTIAN BELLAVANCE  
Chef des nouvelles  
GILLES DALLAIRE  
Adjoint au chef des nouvelles  
MICHEL DIONNE  
Chef de pupitre  
DENIS MESSIER  
Directeur des pages sportives

**PUBLICITÉ**  
FRANÇOIS VAILLANCOURT  
Directeur de la Publicité  
DAWSON BEAULIEU  
Chef des Ventes locales  
PAUL ALLARD  
Chef de la Production publicitaire

**COMPTABILITÉ**  
ANDRÉ CORRIVEAU  
Chef comptable  
L. ALCIDE BEAUCHER  
Gérant au crédit

**ATELIER**  
JACQUES E. LEDUC  
Directeur (technologie graphique)  
J. JACQUES DELORME  
Chef des opérations  
ANDRÉ BÉLANGER  
Chef de la production

**EXPÉDITION**  
MICHEL DOYON  
Chef à l'expédition  
ANDRÉ JACQUES  
Adjoint à l'expédition

**TIRAGE (566-6353)**  
GASTON GAGNÉ  
Directeur au tirage

**GÉRANTS DE DISTRICT**  
PIÉRE BEAULIEU  
Magog-Deauville-Rock Forest-  
Sherbrooke-Nord  
CONRAD BERGERON  
Sherbrooke-Ouest  
YVES BERGERON  
Sherbrooke-Nord  
Valcourt-Bromptonville  
FRANÇOIS DUBÉ  
Lac-Mégantic  
ANDRÉ FONTAINE  
Sherbrooke-Est-Ouest  
Lennoxville

**JACQUES ROY**  
Chef des ventes au tirage

**MICHEL LAVOIE**  
Coaticook — East Angus  
GUY MANSEAU  
Asbestos-Windor  
Richmond-Weedon  
JEAN-MARC PÉPIN  
Sherbrooke-Est — Fleurimont  
GASTON PINARD  
Drummondville — Acton Vale  
JEAN-LUC PINEAULT  
Bois-Franc  
JEAN-CHARLES POULIN  
Therford et région

**FOURS MICRO-ONDES PANASONIC**  
BUREAU & BUREAU  
500 rue J. P. GALT, SHERBROOKE  
569-9585

**La Tribune** est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## Demande d'injonction pour la construction d'une bâtisse sur le plateau Parc

# L'ETAA veut forcer la ville à amorcer les travaux dans les 30 jours

**SHERBROOKE** — L'Association agricole des Cantons de l'est a demandé l'émission d'une injonction dans le but que la ville de Sherbrooke construise un bâtiment comprenant un cirque avec une estrade pour 2,000 spectateurs, une étable pour 500 têtes de bétail, une bâtisse pour la floriculture, une autre pour l'artisanat, une salle de réception et trois bureaux.

C'est ce qui ressort d'une procédure inscrite en Cour supérieure hier par l'intermédiaire de Me Ghyslain Richer.

L'association (qui était désignée autrefois par le sigle ETAA) a réclamé que la construction de ces installations débute dans les 30 jours du jugement sur le plateau Parc, à Sherbrooke.

Tel est le dernier rebondissement du différend qui existe entre la ville et l'ETAA depuis que l'aréna Eugène Lalonde a été détruite par le feu en 1978.

Me Richer a émis l'opinion que les installations exigées ne coûteront pas un cent aux contribuables parce que l'indemnité de 450,000\$ payée par les

assureurs et qui atteindrait 700,000\$ avec les intérêts est suffisante pour couvrir les dépenses.

Il a noté qu'il s'agit seulement de bâtiments utilisables pendant l'été à l'exception des bureaux qui auraient un caractère permanent.

Me Richer a ajouté qu'il est connu de tous que l'association n'avait pas besoin d'une aréna pour ses activités.

L'association invoque dans sa requête qu'elle a besoin de telles installations pour poursuivre ses affaires qui sont orientées vers la promotion de la science agricole.

Elle s'appuie sur un contrat intervenu le 30 décembre 1965 entre elle et la ville pour exiger le remplacement de bâtisses démolies ou détruites.

L'association soutient que la ville s'était alors engagée à maintenir les immeubles en condition pour ses besoins.

On se rappellera que l'ETAA, qui opérait depuis 1885, a cédé pour 1\$ ses

terrains et bâtiments à la ville de Sherbrooke.

L'association mentionne que la ville a par la suite démolit certaines bâtisses sans son autorisation et ne les a pas reconstruites pas plus que l'aréna Lalonde.

Elle allègue qu'elle a subi des préjudices sérieux à cause de cela parce qu'elle cumule les déficits au même rythme que ses facilités lui sont enlevées alors qu'elle avait toujours fait des profits depuis sa fondation.

L'association affirme qu'elle ne peut opérer sans les installations qu'elle réclame de la ville.

«...malgré de longues négociations, malgré l'acceptation par la demandeuse de diverses propositions émanant de la ville ou de ses représentants, malgré deux jugements intervenus en faveur de l'association, la ville continue à se défilier manifestant ainsi une mauvaise foi évidente», dit la requête.

L'association ajoute que la ville refuse de lui fournir les installations qui lui sont nécessaires pour sa survie malgré un jugement de la Cour d'appel.

La Cour d'appel soulignait dans son jugement déclaratoire que les mots du contrat "maintain grounds and buildings" ne sousentendent pas tous les immeubles. La construction d'un

palais des sports sur l'emplacement évite la nécessité d'une aréna car il y aurait duplicité. Cependant comme l'immeuble détruit offrait d'autres services, telle une étable pour le bétail, la ville devra en fournir le remplacement.

Dans une lettre adressée à son confrère de la ville le 11 novembre, Me Richer rappelait que le conseil muni-

cipal avait accepté au cours d'une assemblée privée à l'automne 1980 les éléments d'une entente de principe avec l'ETAA.

L'un de ces éléments était que la ville s'engageait à investir une somme maximale de 1\$ million pour la construction d'un bâtiment destiné à fournir à l'association les espaces nécessaires pour ses expositions.

## Archambault tient à son aréna dans le nord



Doris Baker

**SHERBROOKE (DB)** — Le conseiller du quartier nord M. Jean-Guy Archambault a soutenu qu'il maintenait toujours ses intentions de proposer la construction de la nouvelle aréna dans le quartier nord. Cependant, il a indiqué que devant la demande d'injonction déposée hier par l'Association agricole des Cantons de l'Est à la Cour supérieure du district Saint-François, il préférerait attendre que le dossier soit classé avant d'intervenir.

Au moment de l'adoption de la proposition de la ville à l'ETAA qui favorisait une reconstruction de l'aréna sur le plateau Parc, M. Archambault avait avisé le conseil qu'il reviendrait à la charge avec une autre proposition visant à construire l'aréna dans le quartier nord advenant le refus de l'ETAA. L'offre faite à l'ETAA consistait à reconstruire la nouvelle aréna sur le plateau Parc à la condition que l'ETAA abandonne sa charte et forme, avec la ville, une nouvelle corporation en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies.

La résolution a été adoptée à l'unanimité le 23 novembre dernier. Les conseillers du nord s'étaient ralliés à la majorité un peu à contrecœur parce que la ville avait des obligations envers l'ETAA et que, ont-ils dit, le bien de toute la population primait sur les intérêts particuliers.

Or l'ETAA a refusé la proposition de la ville, mais le conseiller Archambault n'a pu mettre sa menace à exécution.

Dans les circonstances, il faut quand même être prudent. Je ne voudrais pas que la ville amorce des travaux dans le quartier nord et que six mois plus tard, la Cour oblige la ville à investir sur le plateau Parc. Je préfère attendre que le dossier soit éclairci. S'il n'y a vraiment rien à faire, alors là je reviendrai avec ma proposition, mais il ne faudrait pas croire que j'ai abandonné l'idée de construire l'aréna dans le nord", a-t-il dit.

M. Archambault a souligné qu'il ne considèrerait pas comme définitif l'avis de non recevoir émis par l'ETAA. Il demeure convaincu que la ville et l'ETAA peuvent en venir à une entente concernant le projet sur le plateau Parc.

## Un affrontement Pinard-Bergeron

**SHERBROOKE** — Au retour d'une rencontre à huis clos tenue après l'ajournement de la séance publique, le conseiller du quartier ouest, M. Antonio Pinard, a traité le conseiller Roméo Bergeron de maudit niais.

Le tout a débuté quand les conseillers ont regagné leur siège au terme d'une rencontre à huis clos portant sur le dossier de l'Association agricole des Cantons de l'Est. Le conseiller Roméo Bergeron a été le premier à pénétrer dans la salle des délibérations en compagnie du maire Jacques O'Bready. M. Bergeron a lancé au maire:

"Je ne suis pas d'accord et je vais proposer la reconstruction de l'aréna en 1982."

Le maire a servi une réplique à voix basse au conseiller Bergeron qui

devait l'amener à prendre son siège. Au même moment, le conseiller Antonio Pinard est entré en scène. Il a entamé une conversation avec le conseiller Bergeron à l'issue de laquelle, il a fini par lui dire ses "quatre vérités".

"T'es un maudit niais; tu ne connais rien là-dedans!"

Le conseiller Bergeron a chuchoté quelques mots à voix basse avant de baisser la tête comme pour signifier qu'il n'avait plus l'intention de discuter.

Après que la proposition du maire de reporter le dépôt de son rapport relatif à la réponse de l'ETAA et de permettre la comparaison en cour du contentieux ait été adoptée sans opposition, les conseillers Pinard et Bergeron ont été invités à expliquer la teneur de leur propos.

Ils ont tout deux refusé de commenter le motif de leur prise de bec. On peut présumer qu'il a trait au dossier de l'Association agricole des Cantons

de l'Est car l'incident est survenu quelques instants après la rencontre à huis clos portant justement sur le dossier de l'ETAA.

### Les Amis déçus

Par ailleurs, les Amis de l'Association du hockey mineur ont déposé un mémoire hier dans lequel il réclame la mise en chantier immédiate de l'aréna sur le plateau Parc. Selon le président de l'organisme, M. Michel Rivard, l'amphithéâtre devrait comporter 850 sièges et des locaux adéquats comme bureau, salle de conférence, entrepôt, restaurant et bar.

"Nous sommes très déçus de l'attitude du conseil. Nous nous attendions à une réponse affirmative de la ville", de dire M. Rivard.

Le conseil de ville doit se rencontrer samedi pour discuter à huis clos du dossier de l'ETAA avant la prise de décision qui devrait avoir lieu lundi le 14 décembre prochain.

## Il attendait ses parents à la place Belvédère

# Tiré à la carabine à plomb sans motif

**SHERBROOKE (psj)** — "Malgré cette malchance, nous avons eu la chance d'avoir de bons médecins spécialistes, sinon Eric aurait pu perdre son oeil. Si le tireur avait été plus près, le calibre de l'arme était assez puissant pour vider l'oeil complètement."

C'est en ces termes que s'exprimait hier, M. Ronald Nadeau qui a accepté de parler ouvertement

C'est grave de perdre un oeil surtout qu'à cet âge-là, un jeune entre dans une phase importante des études; on ne sait pas ce que la perte d'un oeil peut entraîner comme problèmes durant toute une vie. En tout cas, il semble, selon ce qu'on nous a dit, que l'opération a été un succès.

Malgré cela, Eric devra être suivi sur une longue période afin de



Eric Nadeau

## • L'un des adolescents aurait pointé le fusil et aurait tiré ...Eric a failli y laisser un oeil

d'un incident "à la carabine à plomb" pour une seule et unique raison: si ça pouvait rendre service, servir de leçon, si les gens pouvaient comprendre que ce type d'arme peut causer de très graves blessures.

Cette opinion est également partagée par la mère d'Eric qui plus tôt, lors d'un entretien téléphonique, avait dit: "Nous avons porté plainte parce que nous croyons que les jeunes ne devraient pas posséder de telles armes et aussi comme mesure préventive, car nous ignorons si l'incident entraînera des séquelles dans quelques années."

Les parents d'Eric tenaient ces propos en rapport avec un incident survenu dans le parc de stationnement de la Place Belvédère, en fin de semaine, au cours duquel leur fils, âgé de 11 ans, a reçu un plomb dans l'oeil gauche.

La police a retracé trois jeunes qui se trouvaient là lors de l'incident.

La loi de la protection de la Jeunesse protège l'identité de ces trois adolescents, à savoir deux âgés de 13 ans et l'autre âgé de 16 ans, dont l'un avait pointé le fusil à plomb en direction d'Eric et avait tiré sans raison aucune.

Le trio se trouvait à ce moment dans le parc Dufresne. L'adolescent dont l'oeil gauche a été atteint d'un projectile, attendait en compagnie de son jeune frère, dans le parc de stationnement, l'arrivée de son père.

Il était 12h15, samedi.

Immédiatement après l'incident, la victime a trouvé refuge auprès du gérant du centre commercial, M. Fernand Roger, qui a pris en chasse les trois adolescents.

A 12h40, Eric était admis au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul. Après qu'on lui eût donné les premiers soins, on a jugé préférable de faire appel à un spécialiste du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke afin d'enlever le plomb, de l'oeil où il s'était logé.

Finalement, l'adolescent a quitté l'hôpital à 16h20.

"Cet après-midi, moi et mon mari, nous l'avons passé sur les épinettes. Nous étions inquiets pour l'oeil.

s'assurer que la guérison sera complète.

Dans ses propos, la maman s'est bien gardée d'adresser un reproche aux parents de celui qui a tiré. "La mère nous a appelés pour s'excuser, ce n'est pas tout le monde qui aurait osé accomplir une telle démarche. Non, nous en avons surtout contre la facilité avec laquelle le jeune peut se procurer une telle arme. C'est tellement dangereux que nous n'avons jamais permis à notre enfant d'en posséder une."

Elle avait raison sur ce point surtout que pendant que l'on s'affairait à aider son fils, le trio était retourné dans une ferronnerie pour y acheter d'autres plombs.

Ce n'est qu'à la sortie des jeunes de cet endroit que les patrouilleurs municipaux sont intervenus; ils ont eu à les questionner, à saisir l'ar-

me et à diriger la filière au représentant du directeur de la protection de la Jeunesse.

"En tout cas, ça n'a pas d'allure que ce genre d'incident se produise!" devait dire en conclusion les parents de l'adolescent qui, à cause de problèmes de circulation d'hier et du froid, a manqué une journée de cours. Autre conséquence de ce geste étourdi.

Cette affaire n'est pas sans rappeler les incidents survenus dans des parcs du quartier nord, il y a trois ans maintenant, alors que des individus, à partir d'une automobile en marche, visaient sur des jeunes, sans raison, avec des fusils à plomb.

Bien sûr, l'incident survenu à Eric aurait pu être pire, on a été chanceux malgré la malchance... mais est-il normal que cela se produise?

## FAITS DIVERS

### Vol au couteau

**SHERBROOKE** — La police a interrogé et relâché un suspect, hier, en plus de mener une perquisition afin d'éclaircir un vol à main armée survenu la veille, dans une station-service, rue Alexandre, près de la rue Aberdeen.

Jusqu'à maintenant, l'enquête policière, menée par le détective Normand Lambert, de la division des enquêtes criminelles de la Police municipale, n'a rien donné de concret.

Le visage recouvert d'un masque que l'on voit habituellement dans une fête de Mardi-Gras ou un soir d'Halloween, un individu armé d'un couteau s'est présenté dans l'abri de la station-service Spur, rue Alexandre, où se trouvait le pompiste, en train de souper.

Le bandit n'a donné qu'un ordre "le cash", en pointant le couteau et ce fut tout. Il a quitté les lieux avec une somme que l'on estime à plus de 800\$.

Le voleur a pris la fuite à pied, profitant de la tempête comme écran pour assurer sa disparition, sans laisser de traces.

L'enquête se continue.

### St-Hubert dévalisé

**SHERBROOKE** — Un professionnel dans le percage de coffre-fort aura raflé une somme de quelque 10 000 \$, lors d'un vol par effraction survenu dans la rôtisserie St-Hubert, située dans le centre-ville de Sherbrooke, au cours de la nuit de dimanche et lundi.

Profitant de la quiétude que lui donnait une température à ne pas mettre un chat dehors, le spécialiste aura, au cours de la nuit, piqué le système du coffre-fort de sorte que sans trop de dégâts, il est parvenu à ouvrir la porte et à mettre la main sur son contenu que l'on estimait à quelque 10 000 \$.

C'est à l'arrivée de membres du personnel, hier matin, à la rôtisserie, située à l'angle des rues King et Dépot, que l'on a constaté les traces d'effraction et le vol.

La division des enquêtes criminelles de la Police municipale a ouvert une enquête. Un membre du service de l'identité judiciaire s'est également rendu sur les lieux afin de procéder à diverses expertises.

### 3 fois en 4 ans

**SHERBROOKE** — A la boutique L'Araignée Enr., du 1000 ouest de la rue King, on a vécu un troisième vol par effraction en moins de quatre ans, au cours de la dernière fin de semaine.

Ce qui embête le plus la propriétaire, Micheline Lamoureux, en rapport avec ce vol, c'est que l'intrus a raflé les sept pièces d'artisanat servant à la fois de décors pour sa boutique mais aussi de démonstrateurs pour d'éventuels élèves qui aimeraient se familiariser avec cette technique des travaux de laine et qui voudraient avoir une idée de ce que ça peut donner, une fois l'art maîtrisé.

## Sherbrooke

page 4

## Bateaux hors des lacs: une cause-type

## Un REEL qui vous permet de diversifier vos placements...

Quand vous adhérez à un régime enregistré d'épargne-logement (REEL) de la Fiducie du Québec, vous demeurez parfaitement libre de placer votre argent, en fonction de vos objectifs et de la conjoncture économique, dans les Fonds Desjardins\* Actions, Hypothèques ou Obligations ou encore dans l'Épargne garantie dont le taux d'intérêt élevé est garanti pour 30 jours.

Succursales Modes d'épargne

**Chicoutimi** (418) 549-5746  
1-800-463-9657  
Place du Royaume

**Laval** (514) 668-5223  
1-800-361-3803  
Place Val des Arbres

**Montréal** (514) 281-8840  
1-800-361-6840, poste 8840  
Complexe Desjardins

**Québec** (418) 653-6811  
1-800-463-4792  
Complexe Centre-Ville  
Sainte-Foy

**Sherbrooke** (819) 566-5667  
1-800-567-6920  
Place Jacques-Cartier

Bien mieux, le bulletin *Informations financières* publié trimestriellement vous permet de profiter au maximum des occasions qu'offre le marché en transférant judicieusement vos placements d'un véhicule à l'autre.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur un REEL. A la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

**Un REEL, c'est bien plus qu'une clé dans la porte.**



**Fiducie du Québec**

\*Les Fonds Desjardins ne se vendent que par l'intermédiaire de prospectus.

desjardins

# Location de la salle municipale d'Omerville à des organisations extérieures: décision samedi

par Bertrand Gosselin

OMERVILLE — Devant la réticence de quelques contribuables à consentir la location de la salle municipale à diverses organisations sociales de l'extérieur, le conseil municipal d'Omerville a pris la décision en délibéré jusqu'à samedi prochain.

Ce réveil soudain de la population est survenu après que le club des Aramis de Magog eut manifesté ses intentions de louer la bâtisse sur une base annuelle pour un montant de \$350 par mois avec option d'achat.

Étant donné que depuis 11 ans, c'est-à-dire depuis que la salle est construite, la population d'Omerville s'était préoccupée de cette disponibilité locale, les autorités municipales avaient presque décidé, tout récemment, de rentabiliser la salle municipa-

pale, laquelle, jusqu'à maintenant, n'aurait pas tellement rapporté de revenus à la municipalité. Depuis plusieurs années, une fois par semaine le samedi soir, la salle est occupée par les membres du club Bonne Entente de Magog. "À part ce contrat, soulignait le maire Gérard Lizotte, nous louons le local de huit à dix fois par année, ce qui n'est pas rentable."

Le coût de location au club Bonne Entente est de 45 \$ par semaine et la municipalité doit déboursier 22 \$ par



Gérard Lizotte

semaine pour l'entretien, qui n'inclut pas le chauffage de l'immeuble qui s'élève annuellement à plus de 1.500 \$. Dans l'entente qui pourrait être convenue avec le club Aramis, en plus de la location de 350 \$, l'organisme se tiendrait responsable du chauffage. Pour la municipalité, une telle transaction avec le club Aramis signifierait un profit annuel de plus de 5.000 \$.

### La réaction

Lors d'une assemblée spéciale tenue samedi matin, une soixantaine de contribuables, les uns pour et les autres contre, s'étaient rendus pour discuter du sujet de la location de la sal-

le. Bien que le conseil municipal ait le "gros mot" à dire dans cette transaction, ayant été mandaté par la population pour gérer l'administration municipale, on voulait connaître quand même l'opinion des résidents. Un des premiers contribuables à s'opposer à ce projet a été Me René St-Martin qui soulève qu'avant d'offrir la salle municipale à des gens de l'extérieur, on devrait donner la chance à des organismes locaux étant donné qu'elle est la propriété des contribuables d'Omerville.

Devant autant de divergences d'opinions, les autorités municipales ont décidé de mijoter le projet proposé par le club Aramis et une décision sera rendue samedi. Si une entente devait être convenue avec cet organisme, on peut s'attendre à ce que la clause d'option d'achat soit cependant biffée du contrat.

## Une cause qui pourrait faire jurisprudence

# Règlement interdisant les bateaux à moteur sur le lac Montjoie contesté

SHERBROOKE (GF) — La cause opposant devant la Cour supérieure la Ville de St-Denis de Brompton et M. Gérard Filteau, cet homme qui s'est attiré des ennus, l'été dernier, de la part des autres riverains du lac Montjoie parce qu'il s'obstinait à vouloir utiliser son bateau à moteur et qui conteste maintenant, en Cour supérieure, le règlement de la municipalité interdisant de tels embarcations sur le lac, est suivie de près par toute l'industrie.

plus de 50 millions \$, annuellement."

Pour l'industrie comme pour le Centre et M. Filteau, "il est prouvé (des études américaines, entre au-



Le capitaine J. O. Girard

C'est du moins ce que soutient le président directeur général du Centre d'information nautique, le capitaine J. O. Girard, qui déclare que "M. Filteau ne fait pas que contester un règlement municipal. Il est maintenant une cause-type et nous nous battons avec lui. Imaginez que cette cause, son influence sur les autres municipalités et sur la décision que doit prendre le ministre de l'Environnement au sujet du contrôle des embarcations motorisées, concernent plus de 500 lacs au Québec, 100.000 personnes et 10.000 embarcations. L'industrie des embarcations et du ski nautique, mise ainsi en danger, a un chiffre d'affaires de

tres) que les embarcations à moteur ne constituent nullement une source de pollution", précise M. Girard.

### En appel

Dernièrement, ces études américaines constituaient l'essentiel de l'argumentation que devait présenter un témoin de la défense, le Dr Wilfrid Belschner, un ingénieur en environnement, devant la Cour supérieure appelée à statuer sur cette cause. Le juge Georges Savoie a décidé de ne pas entendre l'argumentation du témoin. Ce qui a amené l'avocat de M. Filteau, Me Jean-Claude Boutin, à demander une interruption de la cause car il porte la décision du juge en appel.

La cause devant la Cour supérieure est donc interrompue, le temps que la Cour d'appel se prononce sur la décision du juge. L'appel pourrait prendre plus de cinq ou six mois.

Il est à noter que le lac Montjoie sert de réserve d'eau potable pour quelques municipalités telles que St-Denis, St-Elie et Bromptonville.

# Incendie dans une résidence d'été: 25,000 \$ de dégâts

LAC MONTJOIE — Le feu a ravagé l'intérieur d'une résidence d'été, rue Mont-Girard, au Lac Montjoie, dans la nuit de dimanche à lundi, y causant des dommages de plus de 25 000 \$, selon les premières évaluations.

C'est un voisin qui, un peu avant minuit, a vu les flammes sortir de la toiture du chalet-maison, propriété de Pierrette Samson, directrice des soins infirmiers au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Il n'y avait aucun occupant au moment de l'incendie. Mme Samson s'étant rapprochée de Sherbrooke en fin d'après-midi, dimanche, puisque les conditions atmosphériques avaient entraîné le déclenchement de l'urgence-neige au centre hospitalier où elle travaille et sa qualité de directrice l'obligeait à rester sur un pied d'alerte.

### Les pompiers interviennent

C'est donc aux environs de mi-

nuit que le directeur du Service d'incendie de St-Denis-de-Brompton, Roger Théberge, recevait l'alerte. Une quinzaine de pompiers volontaires ont combattu les flammes et malgré l'état critique de la situation, à leur arrivée — les flammes ayant tracé une brèche dans la toiture pour ainsi s'alimenter en oxygène — ils ont réussi à circonscire le feu à son origine.

Si l'incendie a multiplié les

dommages à l'intérieur, il semble que le chalet-maison pourrait être réparé.

Les pompiers ont déversé quelque 700 gallons d'eau durant le combat qui a pris fin vers trois heures du matin.

Selon les informations recueillies, le feu aurait pris naissance derrière le réfrigérateur, probablement à cause d'une déféction dans le fil d'extension alimentant l'appareil électro-ménager.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

L'effort des pompiers de St-Denis-de-Brompton aura permis de sauver le chalet-maison mais les dommages, à l'intérieur, sont considérables.

# MRC: "la logique l'emporte...il faut le reconnaître"

SHERBROOKE (FG) — "Il n'est peut-être pas toujours possible de relier démocratie et logique, mais quand la logique l'emporte, je pense qu'il faut le reconnaître!"

En faisant ce commentaire, hier, le maire d'Asbestos, M. Roch Fréchette, qui ne veut toutefois pas lancer la polémique à ce sujet, se trouvait ainsi à répondre à son collègue de la paroisse

de St-Georges de Windsor, M. Marcel Letendre, qui avait déclaré que la "démocratie vole en l'air", en apprenant que sa municipalité ferait dorénavant partie de la MRC de l'Or blanc.

Le maire d'Asbestos qui, hier, n'avait cependant pas encore été officiellement avisé de la décision prise lors de la dernière rencontre des membres

du Conseil des ministres, et qui considère qu'une volte-face est toujours possible, bien que peu probable, s'est déclaré extrêmement réjoui de ce que



Roch Fréchette

chette, en faisant allusion, sans le nommer, au maire Marcel Letendre.

### "Ca crève les yeux..."

Il reste que dans son esprit "ça crève les yeux que St-Georges fasse partie de la MRC de l'Or blanc... on dira ce qu'on voudra, mais les affinités sont plus fortes vers Asbestos que Windsor ou Richmond. St-Georges a passé deux ententes inter-municipales avec Asbestos, au niveau du site d'enfouissement et des loisirs alors qu'il n'en existe aucune avec Windsor ou Richmond à ma connaissance. Au niveau de la main-d'oeuvre, il y a plus de gens de St-Georges qui travaillent à Asbestos qu'il y en a qui travaillent à Windsor ou Richmond. Bref, autant au niveau des services de santé, d'éducation que pour leurs affaires, les gens de St-Georges vont plus à Asbestos qu'à Windsor", a mentionné le maire d'Asbestos.

Indiquant de nouveau qu'il "comprend la frustration de certains maires", M. Roch Fréchette a conclu en espérant que "cette frustration passera assez vite... il faut faire preuve d'une certaine maturité. Nos travaux doivent débiter dans le meilleur climat possible".

# La police de Magog lève le voile sur au moins 35 vols

par Bertrand Gosselin

MAGOG — Le sergent Julien Boily et l'agent Léopold Bailey de la Sûreté municipale de Magog ont profité de la fin de semaine pour lever le voile sur au moins 35 vols simples commis à Magog depuis juin dernier jusqu'au mois de novembre. Les auteurs de ces vols sont deux adolescents âgés respectivement de 15 et de 16 ans.

tre mesure d'une offre aussi alléchante, croyant que les chaises provenaient d'un ami de ses petits-fils, qu'on lui avait dit en difficultés financières.

### Autres arrestations

On se connaît pas pour l'instant le montant auquel ces vols se résument, la compilation n'étant pas encore complétée. Selon le sergent Boily, il se pourrait que, d'ici les prochains jours, d'autres arrestations soient effectuées en marge d'autres vols du même acabit. On apprendrait d'autre part, qu'au cours de la semaine dernière, deux importants vols de "système de son" avaient été commis dans des domiciles privés, en l'absence des propriétaires. Un premier "système" d'une valeur de \$3.800 a été volé dans une résidence de la rue John tandis que le deuxième, évalué à \$2.500, a été subtilisé dans un appartement de la rue Maisonneuve. Dans les deux cas, la police retient la description de deux véhicules, une Chrysler noire et un 4x4, qui auraient rôdé aux environs des deux demeures pendant les heures au cours desquelles les vols ont été perpétrés.

# Maison d'Asbestos lourdement endommagée par le feu

ASBESTOS (YR) — Un violent incendie a causé des dommages évalués aux environs de 30.000 \$ à une résidence d'Asbestos, dimanche.

Le feu a en effet ravagé la maison unifamiliale de M. Michel Dallaire, située au 19, rue Lefebvre, à Asbestos.

# Délit de fuite à Coaticook

COATICOOK (YR) — La police municipale de Coaticook enquête sur un délit de fuite qui s'est produit au cours de la fin de semaine.

Un automobiliste, qui a perdu la maîtrise de son véhicule, a fauché une haie de cèdres et a brisé un poteau de corde à linge, pour ensuite reculer et prendre la fuite.

L'incident s'est produit au 59, rue Compton, à Coaticook, chez M. Robert Veilleux.

# Mort dans son véhicule

LAC-MEGANTIC — Un jeune homme a perdu la vie de façon tragique hier matin, à Lac-Mégantic, alors qu'il rechargeait le moteur de son véhicule, en face de son domicile.

La victime est André Grenier, 27 ans, du 6437, rue Crémazie, à Lac-Mégantic.

Le jeune homme a été découvert sans vie dans sa voiture, aux environs de 10 heures 45, hier, par son frère.

Selon les renseignements fournis à la police municipale de Lac-Mégantic, qui mène l'enquête, dans cette affaire, la victime est sortie de son domicile environ une heure plus tôt, dans le but de déneiger son véhicule. Il aurait mis le moteur en marche et aurait attendu que le pare-brise et autres vitres se dégivrent, avant de partir. C'est pendant cette période que le monoxyde de carbone s'est infiltré en quantité suffisante dans l'auto pour causer la mort du conducteur.

Aussitôt après la découverte du corps inerte d'André Grenier, ce dernier a été transporté au Centre hospitalier St-Joseph, de Lac-Mégantic, où le décès a été constaté.

Les Entreprises Denis Boisvert Inc.

2, rue Queen Lennoxville (819) 565-1376

**NOUS VENDONS des PIÈCES pour TOUTES LES MARQUES DE MOTONEIGES**

OUVERT de 8h. à 21h. tous les jours; samedi jusqu'à 5h. p.m.

POUR LE TASC0 Lunette d'approche #304 7 x 35 44\$

Art et Photo

107, rue Frontenac 563-4811

**NE SOUFFREZ PAS**

MAUX DE DOS... MAL DE TÊTE... DOULEUR AUX JAMBES... DOULEUR A L'ÉPAULE... DOULEUR AU COU... SPASME MUSCULAIRE... LUMBAGO... DISQUE... DOULEUR AU BRAS... ENGOURDISSEMENT DES BRAS ET JAMBES

Ces douleurs sont des signaux de danger!...

**NOUS SOMMES SPECIALISES A L'EXAMEN ET AU TRAITEMENT DE CES PROBLEMES**

**NOUS ACCEPTONS LES ASSURANCES**

PLUS DE 40 COMPAGNIES D'ASSURANCE COUVRENT LES SOINS.

Ne souffrez même pas une journée de plus, vous demandant si vous pouvez être soigné par des SOINS CHIROPRATIQUES.

EXAMEN ET AJUSTEMENT CHIROPRATIQUE CMA 1981

Tel. (819) 566-2117 Sur Rendez-Vous

**CENTRE CHIROPRATIQUE BERTRAND VEILLEUX, D.C.**

Chiropraticien KINESIOLOGISTE

938 Boul. Haut-Bois Rock-Forest (Sherbr.) P.Q. JOB-2JO Face Woolco

# Les omnipraticiens de la région à Québec pour protester contre le projet de loi 27

THETFORD-MINES (PS) — Pour la deuxième fois en l'espace de huit jours, la majorité des 24 médecins omnipraticiens de la région de Thetford-Mines sont absents de leurs cabinets privés de consultation aujourd'hui afin de protester contre le projet de loi 27 qui, selon eux, porte atteinte à leurs droits fondamentaux de représentation et de négociation.

A cet effet, ils se rendent sur la col-

line parlementaire aujourd'hui pour appuyer leurs dirigeants de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec qui ont audience devant la commission parlementaire pour présenter leurs griefs. Le porte-parole de la Fédération dans la région de l'Amiante, le docteur Michel Brossard, affirme que si le projet de loi n'est pas retiré, les médecins veulent au moins y apporter certains amendements.

D'autre part, les médecins omnipraticiens de la région de l'Amiante sont appuyés aujourd'hui par les quelque 20 médecins spécialistes qui participent également à la manifestation dans la Vieille Capitale. Ce qui signifie que, pour aujourd'hui, tous les bureaux sont fermés et les rendez-vous externes à l'hôpital général de la région sont annulés. Au niveau du bloc opératoire, il n'y aura pas d'opérations électives.

Tout comme lors de la journée du 30 novembre dernier, tous les services essentiels sont assurés que ce soit pour l'urgence, l'obstétrique ou les patients hospitalisés. Il y a sur place une équipe de 2 à 3 médecins omnipraticiens de garde ainsi que des représentants des spécialités, s'il y a des urgences.

Les quatre principaux griefs des médecins contre le projet de loi 27 sont: législation anti-syndicale qui im-

pose des conditions sans négociation; diminution du champ de négociation; établissement d'une médecine bureaucratique; retour aux influences politiques.

Le docteur Brossard affirme que le Québec possède l'un des meilleurs systèmes de santé au monde. Selon lui, il ne faut pas le perdre mais y apporter les correctifs qui s'imposent en regard des problèmes soulevés.



## Lock-out à la Standard Knickerbocker

EAST-BROUGHTON (PS) — Les opérations régulières de la firme Standard Knickerbocker Ltd d'East-Broughton sont entièrement paralysées depuis mercredi le 2 décembre dernier après la décision de la partie patronale de décréter un lock-out.

Ce durcissement dans les relations patronale-ouvrière fait suite à la demande de conciliation déposée une journée plus tôt par les représentants du syndicat CSN des 72 employés de cette manufacture de couture. A la fin du mois de novembre, l'employeur a déposé des offres finales dans le cadre de la présente négociation

pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Ces propositions ont été rejetées à 63% par les employés, réunis au cours des derniers jours. Selon le conseiller syndical, Marc Routhier, les offres patronales sont "inacceptables. Et, à cet effet, il prend pour exemple le fait que l'employeur refuse de protéger l'ancienneté de ses employés au niveau de la promotion et aussi les offres monétaires insuffisantes de 10%, 8% et 7% pour chacune des trois années prévues à la nouvelle convention.

Les syndiqués ont donc refusé ces propositions et ont mandaté

leur comité de négociation à retourner à la table afin de reprendre les pourparlers sur la base des demandes syndicales. Une prochaine rencontre est prévue pour lundi le 14 décembre en présence du conciliateur nommé par le ministère du Travail, M. Yvon Forest.

Au cours de la journée d'hier, les dirigeants syndicaux travaillaient à l'organisation des lignes de piquetage qui seront érigées en face de l'établissement. La convention collective de travail à la Standard Knickerbocker est échue depuis le 14 octobre 1981.

## Les professeurs en disponibilité: un actif important à la CSRA

THETFORD-MINES (PS) — L'utilisation rationnelle des professeurs en disponibilité représente un actif important à la Commission scolaire régionale de l'Amiante (CSRA).

Voula, en substance, ce qu'on déclare à La Tribune le président du Conseil des commissaires et le directeur général de la CSRA, MM. Fernand Roy et Raymond Couture.

Dans un premier temps, M. Roy a précisé qu'il n'a jamais fait de propagande visant à attaquer la sécurité d'emploi des enseignants par le biais de ceux qui sont en disponibilité. "Je n'admets pas qu'on discrédite les enseignants," a déclaré M. Roy qui se dit conscient du fait que la CSRA profite des services d'un bon nombre de ceux qui sont en disponibilité pour mettre sur pied des projets spéciaux.

### Réduction des coûts

Pour sa part, le directeur général de la CSRA soutient que la priorité est accordée à la suppléance quant à l'utilisation des enseignants en disponibilité. Ce qui, selon M. Couture, permet à la régionale de l'Amiante de réduire sensiblement les coûts prévus à ce chapitre.

En outre, la CSRA peut se permettre d'améliorer et d'augmenter la qualité des services offerts à sa clientèle étudiante grâce au travail de professeurs en disponibilité. A cet effet, M. Couture reconnaît que les projets pédagogiques seraient plutôt rares à la CSRA s'il n'y avait pas d'enseignants en disponibilité.

Au 15 octobre dernier, la CSRA de-

nombrait 64 professeurs en disponibilité et 63 d'entre eux étaient affectés à des tâches bien précises, soit 17,68 sur des projets pédagogiques, 11,25 à l'enseignement, 33,07 comme suppléants, 1 à l'éducation des adultes et finalement l'un bénéficiant d'un congé-maladie longue durée. Pour ces enseignants en disponibilité, la CSRA est responsable d'une partie du traitement, soit environ 10%.

En somme, les dirigeants scolaires de la régionale de l'Amiante ne cachent pas le fait que les enseignants en disponibilité représentent un actif. Et, par leurs déclarations, ces derniers répondent en partie au vœu exprimé récemment par la partie syndicale à l'effet de rétablir les faits et ainsi contrer les attaques orchestrées par le gouvernement.

## SODEQ investit 15,000 \$ dans une entreprise de plastique

DRUMMONDVILLE — La SODEQ du Centre du Québec vient d'investir 15,000 \$ dans une entreprise de plastique de Drummondville, Diverbec.

La Sodeq a fait savoir par son directeur général, qu'elle avait acquis 2000 actions ordinaires à 1 \$ et 1300 actions privilégiées à 10 \$ et a mandaté un gestionnaire pour siéger au conseil d'administration de Diverbec.

Cette entreprise, qui lance un programme d'investissement de 160,000 \$, est en pleine expansion: elle fabrique et vend des équipements de reli-

ure et de cartes d'identité, perçant ainsi dans un marché traditionnellement détenu par des entreprises étrangères et remplaçant nombre de produits importés.

Le directeur de la Sodeq a précisé que cette société étudie trois autres cas d'investissement dans la région de Drummondville, dont un particulièrement intéressant.

Par ailleurs, la SODEQ annonce la création d'une fondation pour les étu-



dants des techniques administratives en accord avec les étudiants des Cegeps de la région. De l'aide financière est envisagée pour les élèves intéressés particulièrement aux PME manufacturières.

Les souscriptions proviendront des grandes entreprises et la SODEQ administrera le fonds, distribuant les bourses aux étudiants. Un comité régional est en formation et le projet est mis sur pied. Les modalités de distribution des bourses et le fonctionnement de la fondation seront annoncés au cours de l'été 1982.

## Fusion approuvée par le conseil des ministres

DRUMMONDVILLE — Le conseil de ministres du gouvernement du Québec vient de décréter officiellement la fusion de Drummondville et Drummondville-Sud à compter du premier janvier prochain.

Cette décision, attendue depuis plusieurs mois dans la région, prend effet le premier janvier

prochain, alors que seront émises les lettres patentes décrétant la fusion volontaire des deux villes.

Avec ce regroupement, la nouvelle ville atteindra une population d'environ 40.000 âmes et bénéficiera d'une subvention de fusion de 620.000 \$ répartie sur cinq ans, comme le veut la loi.

## Michel Gagnon condamné à deux ans moins un jour

DRUMMONDVILLE — Michel Gagnon, 25 ans, de Drummondville, a évité le pénitencier de justesse hier matin, quand le juge Louis Carrier de la Cour des Sessions de la Paix l'a condamné à deux ans moins un jour de prison.

Gagnon, qui s'est présenté devant le juge les menottes aux mains, s'est reconnu coupable d'une trentaine de fraudes commises contre les marchands de la ville. Son procureur, M. Yves Bolduc, a soutenu que le mode d'opération de Gagnon n'a jamais été très sophistiqué: Gagnon se rendait chez les marchands, achetait un article de valeur variable et payait avec un cheque de montant plus élevé, gardant pour lui l'argent supérieur au prix de son achat et revendait l'article acheté. Cependant le cheque s'avérait faux: le nom et l'adresse de Gagnon apparaissaient sur le document et la police n'avait aucune difficulté à

confondre le fraudeur.

### Nombreux chèques

Pour le procureur de la Couronne, Me Perreault, cette méthode n'était peut-être pas sophistiquée, mais assez lucrative, puisque Gagnon a échangé ces derniers mois de nombreux chèques dont les valeurs allaient de 25 \$ à 400 \$, toujours aux dépens des marchands locaux. On a rappelé au juge que Gagnon avait de nombreux antécédents en semblable matière et qu'il n'avait pas donné l'impression de vouloir se réhabiliter, puisqu'il recommençait aussitôt que des difficultés financières se présentaient.

En rendant sa sentence, le juge a dit à Gagnon qu'il devait se poser une question: qui va "se tanner" le premier, la tribunal de lui imposer des sentences d'emprisonnement ou lui, de cesser de frauder?

## Francine Blanchette succombe à ses blessures

DRUMMONDVILLE — Une jeune fille de Notre-Dame du Bon-Conseil, près de Drummondville, Francine Blanchette, 19 ans, a succombé à ses blessures, à la suite d'un accident survenu dimanche à St-Léonard d'Aston, à environ 25 kms de Drummondville.

Selon les informations obtenues, la jeune fille, au volant d'une voiture, a été impliquée dans une collision fron-

tal avec l'auto conduite par M. Simon Lessard de St-Célestin.

La tragédie s'est produite sur la route 155 à St-Léonard, près de l'intersection du Bierné rang. Le conducteur de l'autre voiture n'a pas été blessé. Le coroner Laval Simard de St-Léonard d'Aston a ordonné la tenue d'une enquête par la Sûreté du Québec, poste de Nicolet.

## Vol de 20,000 \$ à la caisse pop de Princeville

PRINCEVILLE (DG) — Un voleur solitaire a raté 20,000 \$ à la Caisse populaire de Princeville hier après-midi. L'opération a duré au maximum trois minutes. Le bandit a exigé qu'on lui remette le contenu des six tiroirs caisses.

Le cagoulard était seul. Il était armé d'une carabine tronçonnée de calibre 22. Le dernier vol perpétré à

la Caisse populaire de Princeville, datait de 1948.

Selon les quelques informations obtenues de la Sûreté du Québec, poste d'Arthabaska, le hold-up a été perpétré vers 14 h 35.

Cinq clients étaient présents à la caisse au moment du vol. Heureusement personne n'a pris panique même si le voleur en entrant a armé sa carabine. Une balle pleine a été retrouvée sur le plancher.

Le voleur semblait très nerveux. Selon les témoins, l'homme mesurait environ 5 pieds et 4 pouces, pesait

120 livres et aurait approximativement 25 ans. Au moment du hold-up il portait un manteau de suède beige, des jeans et des bottes de ski-doo. Son visage était caché par une cagoule noire avec le contour des yeux bleu et blanc qui laissait voir des sourcils épais.

Personne n'a été molestée. L'individu aurait pris la fuite à pied. Les enquêteurs n'écartent pas la possibilité qu'un complice pouvait attendre dans une automobile sur une rue voisine.

Dès que l'alerte a été donnée, l'opération "100" a été déclenchée sur tout le territoire des Bois-Francis. De plus, les enquêteurs du Bureau des enquêtes criminelles du Cap-de-la-Madeleine, se sont rendus à Princeville, en fin d'après-midi hier.

## Baisse de la criminalité

DRUMMONDVILLE (RJ) — Statistiques encourageantes que celles du mois de novembre fournies par le directeur de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, dans son rapport mensuel de la criminalité et de la circulation.

En effet, comparativement au même mois l'an dernier, Drummondville-Sud enregistre une baisse appréciable de 35,7 pour cent au chapitre de la criminalité. Cette baisse est principalement due à des diminutions des méfaits aux biens privés, aux introductions par effraction et aux vols de moins de 200 \$. En fait, on ne signale aucune hausse dans aucune des formes de criminalité, ce qui laisse voir un total de 27 crimes pour le mois comparativement à 42 en novembre 80.

Au chapitre de la circulation, Drummondville-Sud garde vierge sa fiche des accidents mortels et de plus, on ne rapporte aucun accident avec blessé en novembre dernier. Seulement dix accidents légers avec environ 100 \$ de dommages et quatre délits de fuite figurent dans cette section du rapport.

## Vigneault reporté à la présidence

DRUMMONDVILLE — Jean Vigneault a été reporté à la présidence du Conseil central de la confédération des syndicats nationaux (CSN) de la région de Drummondville lors des élections qui ont marqué la fin du 20e congrès des 24 syndicats régionaux affiliés à la CSN.

Sur le conseil exécutif de l'organisation syndicale régionale, on retrouve également, à la vice-présidence, Jacques Charpentier, au secrétariat, Marie-Claire Fréchette, à la trésorerie, Diane Lauzon et aux cinq postes de directeurs, Donald Grondin, Pierre Boucher, Marcel Chalifoux, Yvan Prince et Jean-Jacques Lamoureux.

Le thème du congrès de cette année, qui coïncidait avec le 60e anniversaire de fondation de cette centrale syndicale, était: "la vie syndicale par le conseil central".

## Attention à la glace

DRUMMONDVILLE — Le directeur du service de sécurité publique de Drummondville demande aux résidents riverains de la rivière St-François et de la rivière Noire de porter une attention spéciale concernant les enfants qui s'aventurent de jouer sur les premières glaces de l'hiver. Une surveillance étroite leur évitera peut-être une tragédie.

## Formation professionnelle: une réponse claire exigée du ministère

VICTORIAVILLE (DG) — L'expérience éducative qui a permis à la polyvalente Le Boisé d'avoir le plus fort pourcentage de réussite dans le secteur professionnel, dans la province de Québec, serait fortement compromise, faute d'un appui officiel du ministre de l'Éducation.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier midi, à la polyvalente Le Boisé, une quinzaine d'intervenants des différents milieux des Bois-Francis, ont déploré le fait que le ministre Laurin n'a pas répondu aux espoirs qu'il avait donné il y a un an devant quelques 700 personnes.

Les intervenants ont signé une lettre hier exigeant du ministre Laurin qu'il donne le feu vert à la régionale de Victoriaville.

La lettre rappelle au ministre qu'il avait pris l'engagement, il y a un an

jour pour jour, de prendre une décision rapide concernant le statut de projet-pilote réclamé par les professeurs de la polyvalente Le Boisé.

A la suite de cette visite, à l'automne 1980 la polyvalente Le Boisé a accueilli de nombreux hauts fonctionnaires ainsi que la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation. Malgré cela l'expérience menée à Victoriaville n'aurait pas convaincu les fonctionnaires puisqu'on s'apprete à rendre public un nouveau document sur la formation professionnelle au secondaire.

Ce nouveau règlement, de souligner les intervenants, "compromet sérieusement la nature de l'expérience et le succès de la formule mise en place à l'Atelier de culture".

De son côté le ministre de l'Éducation, dans une lettre datée du 20 octo-

bre dernier, adressée au député d'Arthabaska, M. Jacques Baril estime que l'expérience pédagogique de Le Boisé, n'a pas à recevoir le statut de projet-pilote.

M. Laurin déclare que le travail réalisé par l'équipe de Le Boisé s'inscrit dans une volonté de favoriser une plus grande prise en charge du milieu par lui-même.

Selon le ministre "c'est nettement la responsabilité des agents d'éducation de développer les approches et les méthodes pédagogiques les plus susceptibles de répondre aux besoins des élèves et de respecter le mieux possible leurs caractéristiques individuelles. Aussi l'expérience pédagogique de Le Boisé n'a pas, à notre avis, à recevoir le statut de projet pilote, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des responsabilités à être assumées par la commission scolaire et l'école.

Le ministre déclare en outre qu'il faut "décourager les pratiques visant à solutionner les problèmes de motivation et d'adaptation à l'école par une insertion hâtive en formation professionnelle".

Or l'expérience menée à Victoriaville favorise justement une insertion hâtive en formation professionnelle mais les résultats ont été à l'inverse en ce sens que le pourcentage de réussite est le plus élevée de la province et qu'on a enravé le drop-out. C'est pourquoi les intervenants demandent au ministre de faire une exception pour Victoriaville.

## Ventilateur Victoria

### Pétition pour une mesure d'exception

VICTORIAVILLE (DG) — Le Conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville (CSN) fait circuler une pétition afin de demander aux travailleurs d'appuyer une mesure d'exception visant à permettre la prolongation de l'assurance-chômage pour les chômeurs de Ventilateur Victoria.

Il y a environ un an une cinquantaine d'employés de Ventilateur Victoria étaient mis à pied à cause de problèmes économiques.

Une vingtaine de ces chômeurs n'ont déjà plus droit à l'assurance-chômage et une trentaine d'autres seront dans la même situation en janvier 1982.

Le Conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville demande donc aux travailleurs de manifester leur solidarité avec les chômeurs de Ventilateur Victoria en signant la pétition qui circule présentement dans les Bois-Francis.

Que cette fête de Noël et cette nouvelle année soient des plus heureuses pour toute notre clientèle!

**LEO BENOIT**  
Entreprenneur en déneigement et gravier

Ham Nord - (819) 344-2965

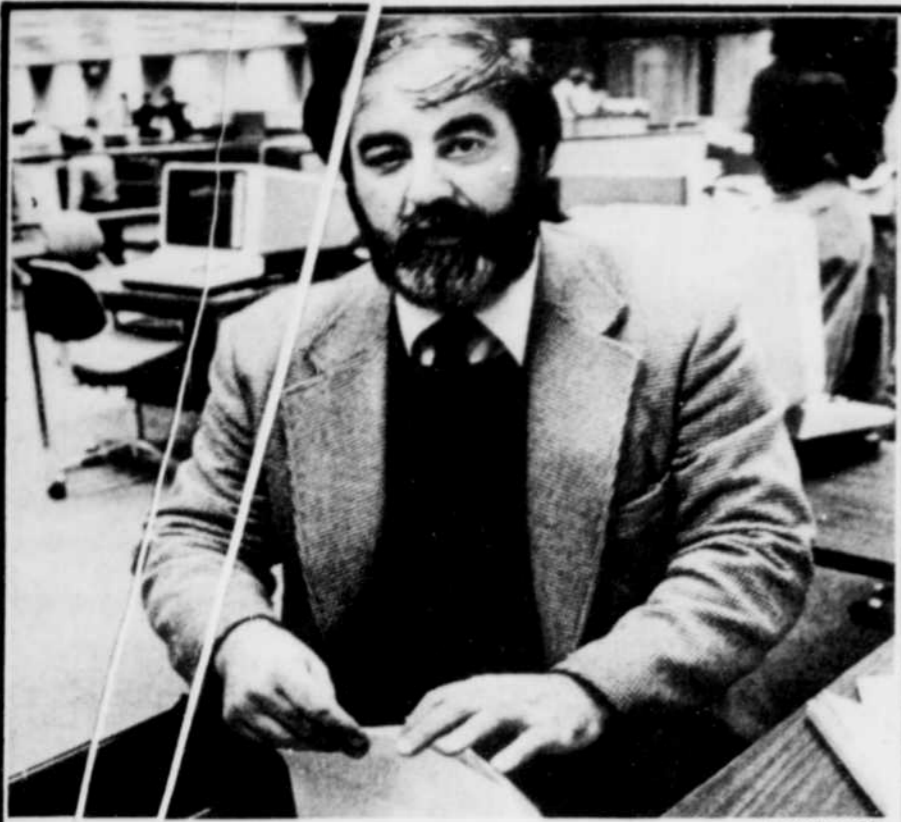
"Il nous fait plaisir d'annoncer que

**ME SUZANNE PARADIS**  
exercera sa profession à l'étude légale

**JUTRAS, HOULE & ASSOCIÉS**  
449, rue Hériot  
Drummondville, Qué.

**477-6321**

Me Paradis est diplômée de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke et de l'École du Barreau."



Le journaliste André Gagnon et le quotidien The Gazette ont décidé de chercher une entente à l'amiable pour régler leur différend sur la participation du journaliste à une assemblée du PQ en septembre 1980.

## The Gazette et André Gagnon préfèrent une entente à l'amiable

MONTREAL (PC) — Le quotidien The Gazette et le reporter André Gagnon, qui avait été congédié pour avoir agi comme maître de cérémonie à une assemblée du Parti québécois, ont décidé de chercher à s'entendre à l'amiable plutôt que de laisser à un tribunal d'arbitrage trancher le litige qui les oppose.

Les avocats du journal et de M. Gagnon, aujourd'hui secrétaire de presse du ministre de la Justice, M. Marc-André Bedard, ont déclaré que les parties avaient consenti à ne pas comparaître immédiatement devant le tribunal qui devait entendre cette cause lundi.

Si aucun accord hors cour n'intervenait, les parties pourraient toujours demander au tribunal de se prononcer à un autre moment.

M. Gagnon avait été congédié en septembre 1980 après avoir

présidé à une assemblée péquiste au cours de laquelle il avait présenté à l'auditoire le premier ministre René Lévesque et M. Pierre Marois, actuel ministre du Travail.

La direction avait également invoqué à l'appui de sa décision un article satirique soumis par M. Gagnon à la rédaction du journal et dans lequel il écrivait que des canards dressés pourraient mieux diriger The Gazette que les patrons en place.

Parmi les témoins qui avaient été convoqués par The Gazette, on cite le directeur du Devoir, M. Michel Roy, la journaliste Lysiane Gagnon de La Presse, et M. Davidson Dunton, président du Ontario Press Council et ancien co-président de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

## Mémoire sur le projet de loi 27 présenté en Commission parlementaire

# Au moins 25 amendements présentés par l'Association des hôpitaux du Québec

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Au nom de plus de 200 centres hospitaliers, qui desservent environ six millions de Québécois, l'Association des Hôpitaux du Québec (AHQ) propose pas moins de 25 amendements majeurs au projet de loi 27 en Commission parlementaire ce matin. Son mémoire d'une cinquantaine de pages constate que la loi proposée "remet en cause certains fondements de la loi sur les services de santé et les services sociaux actuels."

"Ce jour que nous vivons sera décisif et déterminant pour le monde de la santé", soutient le mémoire, qui reconnaît que le projet de loi constitue sous plusieurs aspects une intention législative positive, car il s'attaque avec courage à l'important problème qu'est la répartition territoriale des effectifs médicaux.

Un autre point pour l'AHQ réside dans les changements majeurs quant à l'admission des médecins de la pratique hospitalière. "quoique nous différons profondément d'avis sur les modalités, on veut favoriser leur intégration à la vie de l'hôpital. C'est là une nécessité reconnue particulièrement dans le contexte économique difficile actuel." Enfin le projet de loi ouvre la porte des conseils d'adminis-

tration des établissements aux bénéficiaires et aux bénévoles, ce qui plait aux hôpitaux.

### Une déréglementation

Pendant l'AHQ formule d'importantes critiques vis à vis du projet de loi 27 qui devrait "être élagué de plusieurs dispositions". L'Association des hôpitaux préconise "une déréglementation des Affaires sociales" et reproche au projet de loi de témoigner "d'un paroxysme bureaucratique et d'être un chef-d'oeuvre de sur-réglementation".

Ainsi on y trouve une disposition permettant au gouvernement par voie réglementaire, de prescrire généralement "toute autre mesure utile à l'application de la présente loi", note le mémoire en citant le texte législatif pour constater: "C'est là un véritable gouffre".

Les hôpitaux s'interrogent sur le sens de l'article 173, quand celui-ci dit qu'il entend "préciser ce qu'est un cas d'urgence et les soins qu'il comprend"? Le mémoire réplique: "C'est là une question complexe à résoudre dans une salle d'urgence", pour se demander comment cela est-il possible par voie réglementaire (gouvernementale)?

Le mémoire voit un autre exemple d'abus gouvernemental dans la disposition qui permet, par voie réglementaire encore, de s'immiscer dans les moindres replis de l'organisation hospitalière, se réservant de déterminer les directions, services et départements et de préciser les rôles et activités. "Où veut-on en venir si ce n'est à une tutelle des établissements du réseau des Affaires sociales?"

Parlant "des effets démolisateurs d'un tel impérialisme technocratique", l'AHQ affirme reconnaître "la prépondérance gouvernementale en matière de clauses à incidence moné-

taire, mais elle croit "qu'il est du ressort du conseil d'administration des établissements de déterminer les conditions normatives de travail". A l'appui de cette approche, le mémoire dit que cela est reconnu de façon précise dans la Loi existante sur l'organisation des parties patronales et syndicales aux fins des négociations collectives dans les secteurs de l'Éducation, des Affaires sociales et des organismes gouvernementaux.

Les hôpitaux disent qu'il faut "à plus forte raison leur reconnaître cette prérogative quand il s'agit des cadres et des employés non syndiqués."

EN FORME MAINTENANT ET COMMENT!

## Comment éviter de devenir en forme.

Il y a beaucoup de bons moyens de devenir en forme. Mais il y a aussi d'excellentes façons de ne pas y arriver. En voici trois:

- 1 Essayez de dépasser la limite de vos forces.
- 2 Dites-vous que «plus ça fait mal, plus ça fait du bien».
- 3 Tâchez de rattraper en une heure dix années d'inactivité.

Sachez qu'aucun exercice n'a besoin d'être pénible pour être bénéfique. L'exercice vous fera du bien, bien avant que vous n'atteigniez le seuil de la douleur.

Pour être en forme, vous devez être actif. Mais n'en faites pas trop. L'activité physique et le bon sens vont de pair.

Pouvez-vous améliorer votre forme sans douleur et sans excès? Oui... et comment!

Le mouvement canadien du bien-être physique.



## Débat sur Hydro-Québec: l'opposition n'a pas encore dit son dernier mot

par Robert Lefebvre

QUEBEC (PC) — Le gouvernement a réussi hier après-midi à faire adopter en deuxième lecture le projet de loi 16 faisant d'Hydro-Québec une société à capital-actions, mais l'opposition n'a pas encore dit son dernier mot.

Les libéraux ont entrepris un "filibuster" la semaine dernière au cours du débat de deuxième lecture, forçant, à deux reprises, les députés à s'écarter jusqu'aux petites heures du matin, mais, pour le gouvernement, le plus dur reste à venir maintenant que le débat est transporté en commission parlementaire.

Le leader parlementaire de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque, a averti le gouvernement que son parti se rendrait, en commission parlementaire "pour un bon bout de temps".

C'est à cette étape que les députés désignent les représentants de l'opposition. M. Robert Middlemiss, nouvel élu dans Pontiac, tandis que M. Gratton prendra la place du leader parlementaire Gérard-D. Lévesque, occupé à d'autres travaux.

M. Fortier avait déjà en poche, à l'heure du souper, quelques motions qu'il comptait présenter dès l'ouverture de la séance, à 20 heures.

La première de ces motions réclame le droit de parole pour tous les députés de l'Assemblée nationale pour l'étude du projet de loi article par article. Seuls les membres désignés de la commission ont le droit d'intervenir en vertu des règlements.

"Et si cette motion est battue, nous en présenterons une autre qui demandera le droit de parole pour les membres de la Commission permanente des Finances et des Comptes publics", de lancer M. Fortier, en expliquant "qu'après tout, le projet de loi 16 concerne les finances publiques."

M. Fortier a observé que sa formation reçoit de plus en plus de télégrammes d'organismes souhaitant que l'Assemblée nationale cesse immédiatement les procédures d'adoption pour tenir un large débat public sur l'opportunité de modifier ainsi la structure financière d'Hydro-Québec.

M. Fortier a observé que sa formation reçoit de plus en plus de télégrammes d'organismes souhaitant que l'Assemblée nationale cesse immédiatement les procédures d'adoption pour tenir un large débat public sur l'opportunité de modifier ainsi la structure financière d'Hydro-Québec.

### Gros canons

Pour ce faire, l'opposition a fait appel à ses "gros canons" qui ont une bonne expérience des procédures parlementaires. Ce sont les députés Fernand Lalonde (Marguerite-Bourgeoys), Michel Gratton (Gatineau) et John Ciaccia (Mont Royal).

Pour la circonstance, M. Lalonde remplace son collègue désigné à cette commission, M. Robert Middlemiss, nouvel élu dans Pontiac, tandis que M. Gratton prendra la place du leader parlementaire Gérard-D. Lévesque, occupé à d'autres travaux.

M. Fortier avait déjà en poche, à l'heure du souper, quelques motions qu'il comptait présenter dès l'ouverture de la séance, à 20 heures.

## Nouveaux programmes pour les personnes handicapées mais il reste beaucoup à faire

Par Maurice Girard

MONTREAL (PC) — Au cours de la Conférence pour l'intégration de la personne handicapée, qui a débuté hier après-midi, différents ministres du gouvernement québécois annonceront à tour de rôle une série de programmes précis à l'adresse de cette catégorie de citoyens qui, "il y a encore quelques années, étaient oubliés et gardés à l'écart".

Déjà, le gouvernement a pris certaines mesures comme dans le domaine du transport et d'autres seront rendues publiques au fil des délibérations qui regroupent la plupart des intervenants de la société.

"Il y a encore beaucoup de progrès à faire" concède M. Denis Lazure, ministre d'État au développement social et parrain de l'Année internationale des personnes handicapées.

Le gouvernement est prêt à investir des millions pour améliorer le sort des handicapés, mais pas nécessairement "tout ce qu'il faut". "C'est un bien grand mot, parce que les besoins sont tellement immenses; on sort à peine du Moyen-Âge dans un sens".

Le gouvernement a adopté, il y a plus de trois ans une loi pour faciliter l'intégration, mais un de ses articles portant sur l'embauche de personnes

handicapées par les entreprises de 50 employés et plus n'est pas encore entré en vigueur. M. Lazure a indiqué qu'il annoncerait dans quelques heures le moment de sa promulgation.

Pendant près de deux heures, hier après-midi, les invités les organismes de promotion des droits des personnes handicapées, le milieu des affaires, le secteur coopératif, les associations professionnelles, le monde syndical, le réseau des affaires sociales et celui de l'éducation et finalement les porte-parole gouvernementaux.

Après l'intervention du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui a cité sa ville en exemple d'intégration des personnes handicapées, le porte-parole de l'Aide des obèses handicapés du Québec, M. Gilles Leblanc, a souligné l'absence au sommet des deux centrales syndicales CSN et CEQ et même propose qu'elles organisent, de leur côté, leur propre sommet. "à leurs propres frais", a-t-il dit.

Le porte-parole du Regroupement des aveugles et des amblyopes du Québec, M. Jean-Marie D'Amour, a pour sa part indiqué qu'il était "essentiel qu'il n'y ait pas de discrimination dans les programmes d'aide concernant le matériel spécialisé de la part du ministère des Affaires sociales".

## La terre a tremblé dans la région de Granby

OTTAWA (PC) — Une secousse sismique évaluée à trois degrés à l'échelle de Richter a été ressentie dans la région de Granby, dimanche à 11 h. 11 du matin.

Le ministère de l'Énergie, des ressources et des mines a fait savoir, lundi, que le centre de la secousse a été localisé à 20 kilomètres au nord de Granby.

Des citoyens de cette municipalité ont rapporté avoir entendu beaucoup de bruit et des vibrations de fenêtres.

## L'ex-député Bossé restera en prison

MONTREAL (PC) — L'ex-député Alfred Bossé, 56 ans, demeurera derrière les barreaux jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire fixée au 10 décembre. Le juge André Chaloult a pris cette décision, hier, à l'issue d'une audience particulièrement houleuse.

"Le fait qu'il soit un ancien député ne m'impressionne pas du tout... Et je ne prendrai pas la responsabilité de courir le risque que des preuves soient détruites," de commenter le juge Chaloult, mettant un terme à cette enquête sur mise en liberté.

M. Bossé est accusé d'entrave à la justice; vendredi dernier, il aurait tenté d'influencer un témoin à charge de la Couronne dans l'affaire qui a conduit l'ex-député devant les tribunaux sous des accusations de fraude. Ce témoin, c'est Lucien Leblond, ex-président de Les Mines d'Étain du Québec, qui aurait été soulagé frauduleusement d'une somme de \$10,000.

Special L'occasion de L'OUVERTURE DE NOTRE NOUVEAU LOCAL.

**MAT MULTI**  
AUTOMATIQUE TRANSMISSION INC.

1280, KING EST. SHERBROOKE.  
562-4642

SPECIAL MISE AU POINT SUR TRANSMISSION  
\$16<sup>55</sup> à \$22<sup>49</sup>

selon la marque de votre véhicule, et la quantité d'huile requise.

Cela comprend:  
- vidange d'huile  
- ajustement de la bande et filtre  
- joint d'embrayage du carter

Valable du 3 au 11 décembre

Au plaisir de vous servir.

Le personnel.

**LOCATION**

- TELEVISEURS
- APPAREILS VIDEO
- FILMS VIDEO

CONSULTEZ DES SPECIALISTES!

depuis 15 ans à votre service.

**VIDEOTECH**  
910 King O., Sherbrooke

569-9963

**JACQUES DESROSIERS**  
auteur du roman  
"Jacques Desrosiers MILLIONNAIRE"

SERA PRESENT A UNE SEANCE DE SIGNATURE  
Jeudi, 10 décembre 1981 de 18h. à 21h.

Jacques Desrosiers, millionnaire, humoriste, fantaisiste, chanteur, clown, homme d'affaires, homme politique, etc...  
Il ne lui manquait que d'être écrivain! Voilà cette lacune comblée, et de fort belle façon.  
Avec de l'argent, des millions, tu peux te payer ce que tu veux...  
Mais, je n'ai encore jamais rencontré un marchand qui me vendrait du temps! bien du vent, mais jamais du temps!

**CLAUDE PAYETTE INC.**  
30, rue Wellington nord Sherbrooke

Tél.: 565-8885

VISA  
MasterCard

**CADEAUX D'ECHANGE**

- AU TRAVAIL
- ENTRE AMIS ET AMIES
- EN FAMILLE

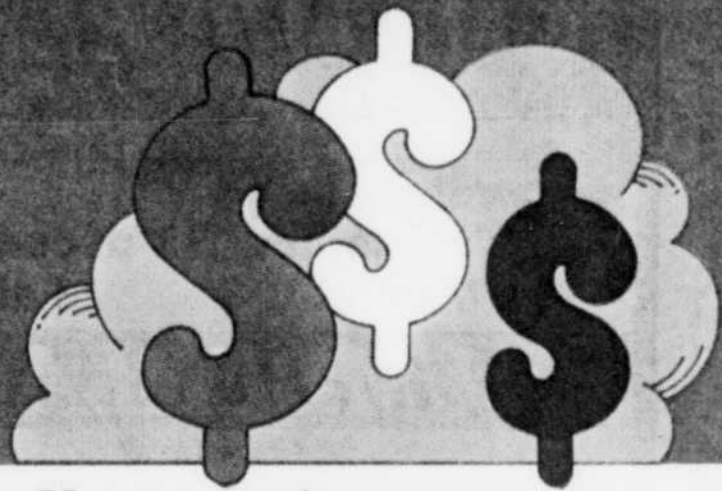
AUSSI:

- Farces et attrappes
- Bibelots
- Décorations \* Cubes Rubik
- Suggestions de cadeaux entre '81 et '82

**TABAGIE DUBOIS**  
276, King Ouest Sherbrooke 569-2388

COSTUMES DE PEPE NOEL

# Voici *Signature* un compte de chèques à intérêt quotidien qui travaille pour vous... tous les jours!



**Vous touchez  
L'INTÉRÊT QUOTIDIEN  
tous les mois.**

A la fermeture des bureaux, chaque jour, on calcule l'intérêt de votre compte de chèques SIGNATURE. Cet intérêt qui, forcément, varie selon votre solde, est porté à votre compte à la fin de chaque mois. Vous le retrouvez sur votre relevé de compte mensuel.



**Vous recevez  
VOS CHÈQUES TRAITÉS  
tous les mois.**

Vous recevez vos chèques traités du mois en même temps que votre relevé de compte mensuel. Sans frais supplémentaires. La plupart des banques n'offrent pas ce service aux utilisateurs de leur compte de chèques à intérêt quotidien.



**Vous êtes "couvert" contre  
LES DÉCOUVERTS  
moyennant \$1.00!**

Moyennant \$1.00 par mois seulement, vous pouvez obtenir, avec votre compte de chèques SIGNATURE, une protection complète contre les découverts. Jusqu'à un certain plafond, cela s'entend. Il suffit, justement, de vous "entendre" là-dessus avec votre Banque Royale.

**Seule la Banque Royale vous offre  
UN COMPTE DE CHÈQUES À INTÉRÊT  
QUOTIDIEN comme celui-là.**



**BANQUE ROYALE**

**"Parlez-moi d'une banque... Royale!"**



# noël au CENTRE-VILLE

une chaleureuse coutume, qui ne se remplace pas!

où se retrouve la plus grande diversité de magasins de la région:

STATIONNEMENT  
**GRATUIT**  
LE SAMEDI  
SUR SEMAINE,  
DEMANDEZ  
VOS JETONS

Venez visiter notre vaste magasin pour un joyeux cadeau des Fêtes. Lampes, tables, bibelots, peintures, téléviseurs, chaînes stéréo, lave-vaisselle, fours micro-ondes, etc.

**GILLES BOUSVERT MEUBLES**

231, King ouest  
Centre-ville  
Sherbrooke  
563-4743

Le magasin pour vos emplettes de Noël au centre-ville.

**setlakwe**

200, Wellington nord, Sherbrooke,  
562-4767

boutique

**viverie**  
viverie  
viverie

105, Wellington nord  
Centre-ville, Sherbrooke, 569-7515

NE MANQUEZ PAS NOTRE FORMIDABLE VENTE D'HIVER

**20%** DE RÉDUCTION ET PLUS sur tous nos bottillons d'hiver en magasin

CHAUSSURES  
**scheib**

83, King ouest, Sherbrooke

Boutique **La Ganse inc.**

Edifice "La Place Wellington"  
124 nord, rue Wellington  
Sherbrooke, Québec  
J1H 5C5  
Tél.: (819) 566-5477

VENTE INVENTAIRE

**20%** DE RÉDUCTION Vestons, habits, manteaux d'hiver, jackets.

**50%** DE RÉDUCTION Lot de chemises sport.

Savourez votre temps des Fêtes!

Faites vos réservations maintenant.

- Bûches de Noël
- Forêt noire
- Tourtières
- St-Honoré
- Charlotte russe
- Gâteaux spéciaux.

BUFFET FROID

**Chez Henri** PATISSERIE FRANCAISE

243 King ouest, Sherbrooke  
582-5433

**PHILDAR**

149, Wellington nord  
Centre-ville, Sherbrooke,  
567-4211

**20%** DE RÉDUCTION sur tapis et tapisseries Phildar ainsi que sur laines à tapis et tapisseries.

à la salle à manger

Chateaubriand

**Spécial du SAMEDI SOIR**

**FESSE DE BOEUF \$9.95**  
de 17h à 22h

Aussi: Chateaubriand (2 personnes) 28.00

Fondue québécoise 9.50  
Chariot de fruits de mer 13.50

Tous les jeudis, vendredis et samedis, la musique de:

**Marcel BARON organiste**

Réservations 567-5261

68 Wellington sud Sherbrooke

**HOTEL WELLINGTON**

**CAFÉ COLOMBIEN**  
241 King ouest

**BRUNCH** tous les dimanches de 10h. à 14h.

**3 PLATS DU JOUR** sur semaine

**Achetez votre FOURRURE directement du manufacturier**

Chat sauvage peaux descendues à partir de **\$1895.00**

Castor à partir de **\$1950.00**

Loup à partir de **\$1995.00**

Collection de Jaquettes de fourrure, à partir de **\$450.00**

Aussi: boa et chapeaux de fourrure.

Vaste collection de mouton renversé, **\$499.00** seulement

Salon de fourrure  
**Daniel Laflamme**

74, rue Albert  
(Dunkin Donuts fait le coin)  
567-1517

**BOTTES NOIRES POUR HOMMES**  
Pointures 6 à 13.  
Rég. 44.99  
SPECIAL **34.99**

**LOT ASSORTI**  
Rég. 49.99  
SPECIAL **19.99**

Pour dames **BOTTES STYLE WESTERN**  
Rég. 49.99  
SPECIAL **34.99**

**BOTTES POUR FILLETES**  
Rég. 31.99  
SPECIAL **19.99**

**MOCASSINS AVEC FOURRURE POUR TOUTE LA FAMILLE**  
à partir de **9.99**

**MARCHE DE CHAUSSURES**

Chaussures à prix d'escompte pour toute la famille.

118, Wellington sud, Sherbrooke, J1H 5C7,  
(819) 562-8059.

**VASTE CHOIX DE VETEMENTS POUR LA FAMILLE A VOTRE CENTRE D'AUBAINES**

**A. CROTEAU**

**ENSEMBLES DE SKI**  
2 pièces. 100% nylon. Pour dames

**24.98**

**ENSEMBLES DE SKI**  
2 pièces. 100% nylon. Pour hommes.

**29.98**

**A. CROTEAU**  
42, Wellington N. Sherbrooke  
566-2696